

CENTRE D'ÉTUDES ET DE RÉFLEXION AU MALI



COLLOQUE SUR LE THÈME :

« *QUELS RÔLES POUR LES COLLECTIVITÉS LOCALES
- COMMUNES, CERCLES, RÉGIONS -
DANS LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD POUR LA PAIX
ET LA RÉCONCILIATION AU MALI ?* »

Hôtel Radisson Blu-Bamako, le 02 mai 2015

Synthèse du Rapport du Colloque

Contexte et justification

Le présent colloque a été l'occasion pour le lancement du Centre d'Études et de Réflexion au Mali (CERM), think-tank malien, dont l'objet essentiel est de renforcer les capacités intellectuelles maliennes de réflexion et de proposition sur les sujets qui intéressent notre présent et notre avenir. Cette première activité était une journée de réflexion, autour d'intellectuels et d'experts de différents domaines sur le rôle des CT dans la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation.

Le CERM, constituée sous une forme associative, est ouverte à toutes les bonnes volontés qui voudront mettre à la disposition de leur pays les compétences et expériences qu'elles ont pu capitaliser pendant leur carrière.

Synthèse des observations et recommandations

Une présentation sur la décentralisation, en préambule, a mis en exergue les avantages suivants qui en résultent :

- Le renforcement de l'Etat central qui se concentre sur ses missions de même que les Collectivités territoriales sur les leurs,
- La nécessité de réaliser une décentralisation administrative et financière en plus de celle politique pour réussir,
- La paix comme résultat dès lors que la violence est d'origine locale,
- La tenue des engagements et des promesses est un facteur crucial de succès dans la réussite du processus car les « promesses brisées ont souvent plus d'impact que celles tenues ».

Il est aussi apparu utile et pertinent de s'inspirer d'exemples d'autres pays qui ont connu des processus similaires : (i) le Kenya en 2012 a engagé des réformes importantes dans ce domaine



et qu'il convient d'apprécier, (ii) l'Ethiopie dispose d'une seconde chambre du parlement qui représente les diversités de la société de manière originale, (iii) le Ghana dispose d'une chambre (house of Chief) qui représente les leaders traditionnels. En outre le cas de la République Démocratique du Congo mérite d'être analysé.

Concernant les questions politiques et institutionnelles :

- *La nécessité de clarifier le processus de l'élection du Président de l'Assemblée régionale, des organes délibérants des cercles et des communes au suffrage universel ;*
- *Les collectivités décentralisées demeurent fondamentalement des territoires de mise en œuvre de l'action publique dans la mesure où le développement régional et local est un engagement conjoint de l'Etat et des CT ;*
- *La détermination des modalités d'articulation de la démocratie représentative et participative en vue de la reconnaissance de la légitimité de chaque catégorie d'acteurs et leur ancrage dans le respect de leurs rôles distincts ;*
- *La nécessité pour le Mali de clarifier sa vision de la décentralisation à mettre en œuvre dans un temps en précisant les options fondamentales sur quelques sujets majeurs :*
 - le transfert des ressources aux collectivités, y compris les services et les ressources humaines,
 - la coexistence à toutes les échelles du territoire national de deux administrations publiques (déconcentrées et décentralisées),
 - le rapport entre les élus et les représentants territoriaux de l'Etat central,
 - le renforcement souhaitable de la redevabilité des élus et de la démocratie participative pour rendre les collectivités plus actives et plus animées avec l'implication de toutes les forces vives,
 - l'organisation administrative du territoire national.
- *La meilleure documentation de la vie nationale, notamment sur les réalités des régions dites du Nord, en vue de la mise en œuvre de l'accord de paix pour :*
 - édifier les parties et la médiation et donc déconstruire certaines idées reçues,
 - inventorier les investissements réalisés dans ces régions et la présence de leurs ressortissants dans la fonction publique et dans les autres postes de responsabilité et l'évolution de ces données dans le temps.
- *Le renforcement des capacités des CT en travaillant sur les meilleures façons de :*
 - apprécier la possibilité de définir des critères ad minima pour prétendre aux responsabilités locales avec la possibilité d'un dispositif de valorisation de l'expérience pour compléter ou remplacer le seul niveau académique comme critère exclusif,
 - amener les partis politiques à envoyer dans les collectivités leurs meilleurs cadres comme candidats aux responsabilités régionales et locales,

CENTRE D'ÉTUDES ET DE RÉFLEXION AU MALI



- renforcer les capacités humaines des collectivités par le biais du transfert des services de l'Etat ou par d'autres moyens.
- *L'encadrement du processus du contrôle a posteriori des actes administratifs des collectivités territoriales par la fixation de délais contraignants et l'animation d'un espace de dialogue ;*
- *La prise en compte de l'ensemble des légitimités afin d'éviter l'exclusivité de la seule légitimité démocratique ;*
- *La déconcentration des tribunaux administratifs comme piste de solution pour le contrôle à posteriori de la légalité des actes administratifs posés par le CT ;*
- *La prise en compte des autorités traditionnelles comme facteur de stabilisation et de régulation de la société. Dans la pratique, ils sont incontournables ;*
- *L'évaluation de la pertinence du cercle comme échelon de décentralisation ;*
- *L'intégration de la dimension spatiale et territoriale dans les critères de péréquation ;*
- *La clarification de la question du Président de l'Assemblée Chef de l'exécutif et de l'Administration dans la région dans la mesure ou techniquement cela est inapplicable tant qu'existe un représentant de l'Etat dans cette région. Celui-ci est obligatoirement le chef hiérarchique des services déconcentrés ;*
- *La proposition de réviser la rémunération de l'élu en fonction des capacités de mobilisation de ressources des collectivités. La prise en charge de l'élu revenant à la collectivité.*

Concernant les questions de défense et sécurité :

- *La nécessité d'impliquer les collectivités et les communautés dans le processus de désarmement des communautés (à mener en même temps que le désarmement des combattants) qui doit se faire en tenant compte du contexte, de l'environnement, des cultures et traditions nécessitant des démarches adaptées et conçues au plus près des populations ;*
- *La nécessité d'élaborer une vision et de disposer d'une stratégie et d'une communication efficace dans le domaine de la sécurité ;*
- *L'ouverture de la question de la sécurité aux autres acteurs de la société (communautés, société civile...)* ;
- *L'adaptation des services de sécurité à la réalité d'aujourd'hui, ce qui exige d'adopter une posture proactive et dynamique au niveau local ;*
- *L'établissement d'un mécanisme de retour d'information au niveau national qui fait de la sécurité une affaire de tous ;*
- *La conduite de la réforme en travaillant pour que chacun soit dans la bonne disposition d'esprit et de cœur, écouter l'autre et connaître son itinéraire pour répondre à l'enjeu de la réconciliation et de la sécurité ;*

CENTRE D'ÉTUDES ET DE RÉFLEXION AU MALI



- *La nécessité de normer la conception et la mise en œuvre des polices territoriales par les lois et les règlements.*

Concernant les questions de développement :

- *La nécessaire restauration de la confiance entre l'Etat et les collectivités (élus et administrateurs) et le respect strict des prérogatives des CT dans la maîtrise d'ouvrage du développement de leur territoire ;*
- *L'amélioration de la qualité des élus ;*
- *L'appropriation de la vision et des principes du projet politique de la décentralisation de la gestion des affaires publiques par l'Administration centrale et déconcentrée ;*
- *L'encouragement de la décentralisation de la dépense publique et d'une meilleure répartition des ressources par la volonté politique réaffirmée ;*
- *La nécessité de « casser » les idées reçues et de mieux faire comprendre aux élus et aux populations que la question du développement du territoire relève à la fois de l'Etat central et des collectivités ;*
- *La nécessité pour l'Etat de déterminer sa vision du développement pour chaque région à travers l'élaboration et l'adoption d'un schéma national d'aménagement du territoire (SNAT) ;*
- *Le besoin d'engager la réflexion pour la mise en place des modalités et processus utiles pour l'action des PTF dans l'appui aux collectivités ;*
- *La stricte observation des principes de transparence et de redevabilité dans toutes les procédures de détermination des besoins, d'engagement des ressources, de recherche de financement et de dépenses des CT ;*
- *Le développement des initiatives permettant aux CT de générer plus de ressources par elles-mêmes ;*
- *La construction d'un partenariat gagnant/gagnant entre les CT (régions) et les investisseurs du secteur privé pour la création de richesses et d'emplois.*

Concernant les questions de réconciliation :

- *Une meilleure explication de l'histoire et du rôle du CADI comme une réalité acceptée et même soutenue par les populations au nord, bénéfique à la vie en société, contrairement aux rôles néfastes joués par certains « juges » pendant l'occupation du nord ; le CADI traditionnel agit dans la médiation sociale, le conseil et n'a en rien un rôle pénal ; les textes définiront formellement ses attributions et il pourra tout à fait jouer un rôle ailleurs dans le pays ;*

CENTRE D'ÉTUDES ET DE RÉFLEXION AU MALI



CERM

- *Donner un statut aux autorités traditionnelles pour leur soustraire de l'envie de faire la politique ou s'engager dans une rébellion pour avoir un rang ;*
- *La détermination du processus de participation des CT à l'élaboration de la charte pour l'unité, la paix et la réconciliation ;*
- *La détermination du processus de contribution des CT dans la mise en œuvre de la justice transitionnelle à travers la CVJR ;*

Concernant les questions de suivi de l'accord :

- *L'appropriation et la vulgarisation de l'accord par les collectivités au niveau des populations ;*
- *La nécessité pour les collectivités de faire des propositions aux pouvoirs publics dans la vulgarisation et la mise en œuvre de l'accord ;*
- *L'implication des faïtières des CT, ainsi que les régions du nord, dans le dispositif du suivi selon un dispositif ascendant pour relever tout manquement au processus de mise en œuvre ;*
- *La mise en place des comités consultatifs locaux de sécurité pour aider dans la définition des rôles des communautés et des CT en termes de RSS ;*
- *Le renforcement des capacités techniques et financières des CT dans la perspective du transfert de la maîtrise d'ouvrage des projets et programmes à exécuter par l'Etat pendant la période intérimaire.*